

**RESULTATS DE L'OFFRE PUBLIQUE D'AQUISITION VOLONTAIRE  
INCONDITIONNELLE REMUNEREE EN ESPECES**

par

**SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS SA**

(en abrégé SOCLINPAR SA)

une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis route d'Esch 412F à L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.980.

(ci-après l'**Offrant**)

**SUR L'ENSEMBLE DES ACTIONS N'ETANT PAS ENCORE DETENUES PAR  
L'OFFRANT, FINANCIÈRE FRÉDÉRIC JACOBS OU LA SOCIÉTÉ VISÉE**

(soit au total 606.150 Actions)

émises par

**SAPEC SA**



**SAPEC**

société anonyme de droit belge, dont le siège social est établi Avenue Louise 500 boîte 6 à 1050 Bruxelles immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0403.085.280

A la clôture de la Période d'Acceptation Initiale de l'Offre le 15 décembre 2017, 519.169 Actions Sapec ont été apportées, représentant 38,32% des Actions en circulation de Sapec. Par conséquent, l'Offrant et les Personnes liées à l'Offrant détiendront, suite au transfert effectif des actions apportées pendant la Période d'Acceptation Initiale, 1.268.019 Actions Sapec, représentant 93,58% des Actions en circulation de Sapec.

Les Actions Sapec apportées à l'Offre pendant la Période d'Acceptation Initiale devront être payées au plus tard le 22 décembre 2017.

Conformément à la section 7.7 du Prospectus, l'Offrant et les Personnes liées à l'Offrant détenant au moins 90,00% des Actions Sapec à la clôture de la Période d'Acceptation Initiale, l'Offrant est obligé de rouvrir son Offre aux mêmes conditions conformément à l'article 35, 1° de l'Arrêté royal relatif aux offres publiques d'acquisition.

**Prix de l'offre:**

EUR 60,00 par Action Sapec

**Période d'Acceptation Subséquente de l'offre:**

du 4 janvier 2018 au 23 janvier 2018 à 16h00 (CET)

Les résultats de la Période d'Acceptation Subséquente seront publiés au plus tard le 26 janvier 2018. Les Actions Sapec apportées à l'offre durant la Période d'Acceptation Subséquente devraient être payées le 31 janvier 2018.

Si, à la clôture de la Période d'Acceptation Subséquente, (i) l'Offrant et les Personnes liées à l'Offrant possèdent 95,00% (ou plus) des actions de Sapec et (ii) l'Offrant a acquis au moins 90% des Actions faisant l'objet de l'Offre d'Acquisition, l'Offrant pourra procéder à une Offre de Reprise Simplifiée (« squeeze out ») aux mêmes conditions que l'Offre d'Acquisition conformément aux articles 42 et 43 de l'Arrêté royal relatif aux offres publiques d'acquisition et à l'article 513 du Code des sociétés. En l'espèce, une Offre de Reprise Simplifiée sera possible si l'Offrant et les personnes liées à l'Offrant possèdent 95,53% (ou plus) des Actions Sapec à l'issue de l'Offre d'Acquisition.

Le Prospectus (incluant le Formulaire d'Acceptation) peut être obtenu gratuitement auprès de l'Etablissement-Guichet ou par téléphone au +32 2 287 92 84.

Une version électronique du Prospectus approuvé par la FSMA est également disponible sur les sites internet de l'Etablissement-Guichet ([www.degroofpetercam.be](http://www.degroofpetercam.be) ; onglet « presse ») et de Sapec ([www.sapec.be](http://www.sapec.be)).

**Les Formulaires d'Acceptation peuvent être déposés auprès de l'Etablissement-Guichet:**



Banque Degroof Petercam SA, une société anonyme de droit belge, dont le siège social est sis rue de l'Industrie 44 à 1040 Bruxelles, Belgique, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0403.212.172.